

POUR APPROFONDIR : LE SAGE, GUIDE DE GESTION DE L'EAU

Un but commun : satisfaire
les besoins de tous, tout
en préservant l'environnement

Un outil de planification locale de la politique de l'eau opposable aux tiers

Le SAGE est un document de planification de l'eau, élaboré collectivement. Il a pour finalité de parvenir à une gestion globale des ressources en eau, sur un périmètre hydrographique cohérent, conciliant les divers usages qui s'opèrent localement (domestiques, agricoles, industriels et touristiques) et la sauvegarde des ressources et espèces en présence.

Il a ainsi quatre vocations essentielles :

- Il définit des actions de développement et de protection des ressources en eau
- Il répartit l'eau entre les différentes catégories d'utilisateurs ;
- Il fixe les objectifs de qualité des eaux à atteindre dans un délai donné ;
- Il identifie et protège les milieux aquatiques sensibles.

Bien qu'adapté aux enjeux du territoire sur lequel il s'applique, le SAGE a une forme et une portée juridique encadrées par la Loi sur l'Eau de 2006. Les décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire Ouest devront ainsi être compatibles avec les orientations du SAGE en vigueur.

Etape 1
Septembre
– décembre 2012

Etape 2
Janvier
– mai 2013

Etape 3
Juin
– décembre 2013

Etape 4
Mars
– novembre 2014

**Animation
et mise
en œuvre**

Contenu du SAGE

Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) : présente la démarche de concertation et développe les objectifs fixés et les principes d'actions à suivre.

Un règlement : précise certaines dispositions spécifiques ayant une portée réglementaire.

La CLEO :



Le TCO, structure porteuse du SAGE Ouest

Le TCO a été désigné comme porteur légitime du SAGE, de part son échelle d'action et de part la cohérence qu'il peut apporter en lien avec l'aménagement du territoire.

Le TCO fait ainsi office de secrétariat de la CLEO, qui n'a pas de personnalité juridique propre. Il se charge donc des maîtrises d'ouvrages d'études, d'animation ou de travaux.

LE SAGE OUEST, CE QUE ÇA VA CHANGER



Des progrès notables ont été observés depuis 2006, bien que d'autres problématiques aient émergé. Le SAGE Ouest révisé doit relever le défi de concilier les enjeux de gestion de l'eau et les enjeux de développement du territoire.



La mise en œuvre et l'animation du SAGE Ouest par le TCO permettra un cadrage de l'action publique. Elle constituera un appui aux décideurs dans leurs choix d'aménagement (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, Schéma d'alimentation en eau potable, etc.), de façon à ce qu'ils soient cohérents avec les enjeux de l'eau. L'application du SAGE Ouest vise à maintenir un équilibre durable entre petit cycle (liés aux activités humaines) et grand cycle de l'eau.

La révision du SAGE Ouest, un projet construit et mis en œuvre par la CLEO...

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Préfet de La Réunion
DEAL
DAAF
ARS
ONF
GIP-Réserve Nationale Marine de La Réunion
Parc National de La Réunion

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communes :
La Possession
Le Port
Saint-Paul
Trois-Bassins
Saint-Leu
Conseil Régional
Conseil Général
TCO
Office de l'eau Réunion

Collège des représentants des usagers

Chambre d'Agriculture
CCI
VEOLIA Eau
UCOR
SREPEN
Vie Océane
Fédération départementale de la pêche
CRPMEM Réunion
CBO Territoria

Pour plus d'informations sur le SAGE Ouest, rendez-vous sur le site <http://tco.re/> ou contactez directement le TCO : 02.62.32.12.12
Réalisation de la plaquette : BRL Ingénierie - service communication TCO

une démarche portée par le TCO, appuyée par BRL Ingénierie et cofinancée par l'Union européenne.



RÉVISION DU SAGE OUEST DE LA RÉUNION



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Mise en œuvre à partir de 2015



Pourquoi un SAGE sur le territoire Ouest ?

Le territoire Ouest est un bassin de vie dont les milieux aquatiques offrent un cadre de vie qui attire : récifs, Etang de Saint-Paul, ravine Saint-Gilles, rivière des Galets, etc. Mais c'est aussi un territoire où la ressource en eau est naturellement limitée...

L'eau et les milieux aquatiques associés nous offrent de nombreux services : prélèvements pour la consommation humaine, pour l'agriculture et l'industrie, les activités de loisirs, etc.

Dans un contexte où l'eau n'est pas toujours disponible, et où les milieux aquatiques se fragilisent, il est dans l'intérêt commun de maîtriser nos consommations, nos impacts sur l'eau et les milieux naturels associés, et de partager la ressource.

C'est sur ce point qu'intervient le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : il permet de construire une stratégie commune de gestion de l'eau sur le territoire.

Un premier SAGE a été mis en œuvre en 2006 et porté par le TCO. Il a permis de fixer des objectifs collectifs pour tendre vers cet équilibre de l'eau.

Après plusieurs années d'application, une mise à jour s'est avérée nécessaire pour s'accorder avec l'évolution du territoire et de ses enjeux. Le SAGE révisé constitue une nouvelle feuille de route pour suivre le chemin d'une gestion équilibrée, cohérente et réfléchie à l'échelle du territoire.

Pour :

- Disposer de ressources en eau de qualité et en quantité suffisante aujourd'hui et demain ;
- Préserver les milieux aquatiques exceptionnels de l'Ouest.

Un SAGE élaboré par la CLE Ouest

L'élaboration d'un SAGE est une démarche collective. Elle met autour de la table l'ensemble des acteurs concernés (élus, institutionnels, usagers), qui se réunissent sous la forme d'une **Commission Locale de l'Eau (CLE)**.

La CLE Ouest est donc une sorte de « parlement de l'eau », où sont discutés les enjeux, les attentes de chacun, et où les décisions sont le fruit d'un important travail de concertation.

Le SAGE Ouest fixe des objectifs pour répondre aux enjeux de l'eau propres au territoire

Mais quels objectifs ?



Chiffres-clés

Superficie : **environ 49 700 ha**
 Nombre de communes : **5**
 Nombre d'habitants : **210 000**
Masses d'eau :
 2 grands cours d'eau : **rivière des Galets et ravine Saint-Gilles**
 1 grand plan d'eau : **l'Etang de Saint-Paul**
 2 zones récifales : **Saint-Gilles et Saint-Leu**
5 aquifères*

Préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques, atouts socio-économiques du territoire et garants de l'équilibre fonctionnel du bassin versant*

Pourquoi ?

De la qualité des eaux et des milieux associés dépend notre alimentation en eau potable et notre cadre de vie (baignade, pêche, etc.). De plus, certains milieux constituent un patrimoine naturel unique...



Pour répondre à cet objectif, le SAGE propose par exemple :

- D'instaurer au moins une réunion annuelle entre les gestionnaires des milieux naturels et garantir la préservation des Réserves Naturelles
- De clarifier les responsabilités des intervenants et des riverains sur les ravines pour une gestion concertée
- De rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau principaux et prendre en compte cet aspect dès la conception des projets d'aménagement
- De poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées.

Améliorer la gestion du ruissellement pluvial et du risque d'inondations

Pourquoi ?

Les fortes pluies induisent un important ruissellement, amplifié par le relief, les surfaces urbanisées ainsi que certaines pratiques agricoles. Ce ruissellement pluvial est à l'origine d'un risque d'inondations qui concerne 20 % des habitants, et les pollutions qu'il peut transporter menacent les milieux remarquables situés en aval.

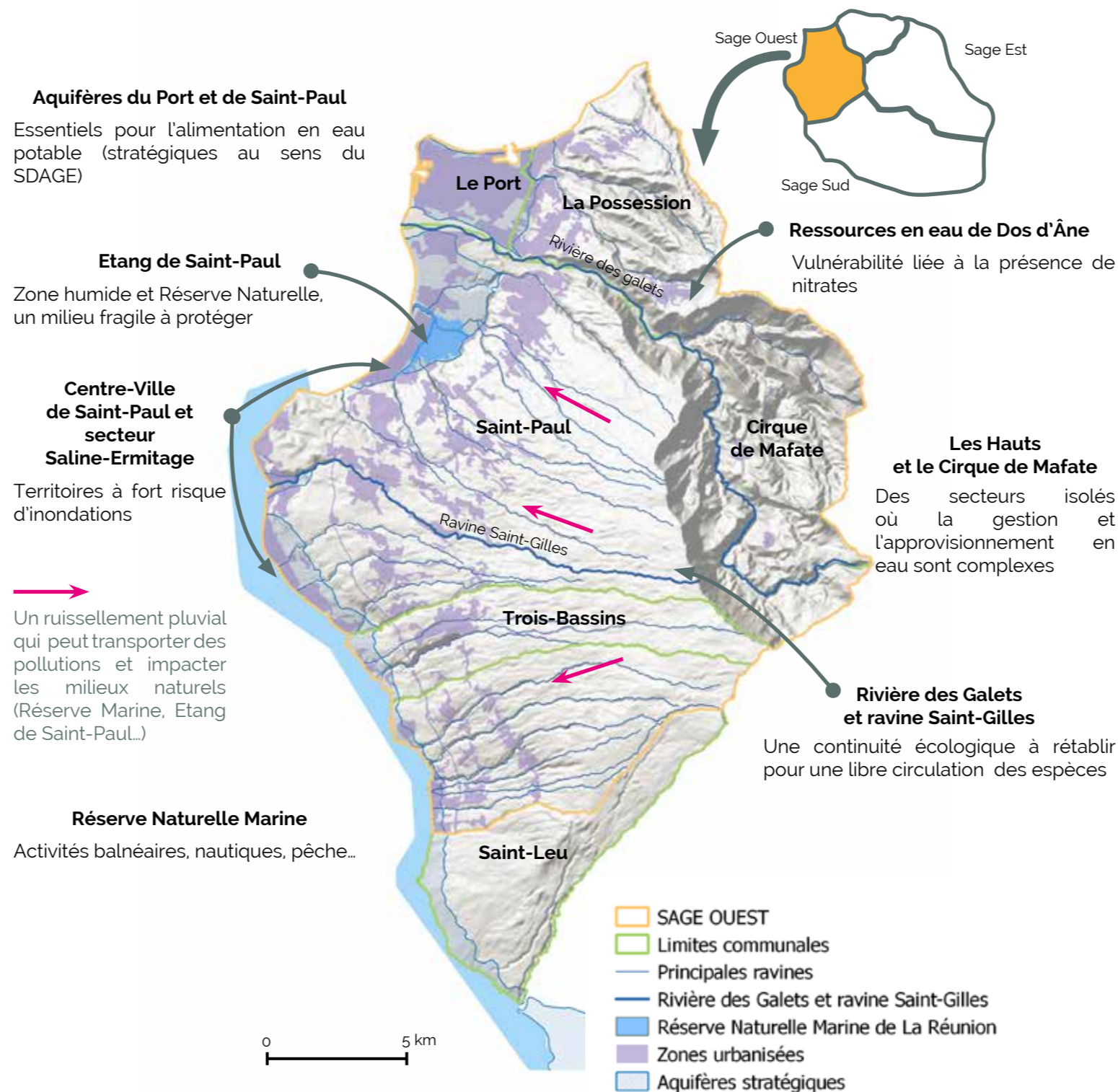
Pour répondre à cet objectif, le SAGE préconise entre autres :

- De prévenir les effets de l'imperméabilisation en sensibilisant la population à la gestion des eaux pluviales à la parcelle
- De favoriser la concertation entre les communes du Port et de La Possession, notamment à travers la mise en place d'un SDEP (Schéma Directeur des Eaux Pluviales) commun sur le bassin versant de la Ravine Balthazar.

UN SAGE « SUR MESURE » POUR LE TERRITOIRE OUEST

Pour chacun des enjeux de l'eau de son territoire, le SAGE Ouest donne des orientations en faveur de l'environnement, en veillant à concilier les besoins et attentes des usagers

Il constitue une adaptation locale du Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui donne les grands objectifs et dispositions à l'échelle de La Réunion.



Aquifères du Port et de Saint-Paul

Essentiels pour l'alimentation en eau potable (stratégiques au sens du SDAGE)

Etang de Saint-Paul

Zone humide et Réserve Naturelle, un milieu fragile à protéger

Centre-Ville de Saint-Paul et secteur Saline-Ermitage

Territoires à fort risque d'inondations

Un ruissellement pluvial qui peut transporter des pollutions et impacter les milieux naturels (Réserve Marine, Etang de Saint-Paul...)

Réserve Naturelle Marine

Activités balnéaires, nautiques, pêche...



Ressources en eau de Dos d'Âne

Vulnérabilité liée à la présence de nitrates

Les Hauts et le Cirque de Mafate

Des secteurs isolés où la gestion et l'approvisionnement en eau sont complexes

Rivière des Galets et ravine Saint-Gilles

Une continuité écologique à rétablir pour une libre circulation des espèces



Garantir une gestion durable de la ressource en eau

Pourquoi ?

Dans un contexte d'augmentation des besoins - liés à une forte croissance démographique, à l'augmentation des besoins agricoles, et amplifiés par le changement climatique - la sécurisation de l'approvisionnement en eau du territoire constitue un enjeu fort.

Pour répondre à cet objectif, le SAGE recommande notamment de :

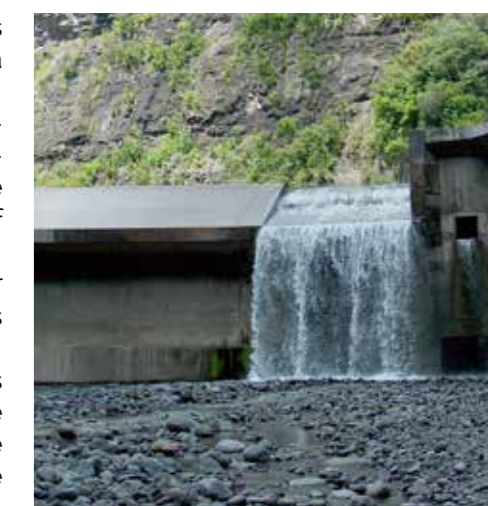
- Mettre en place un dispositif pour la protection et la restauration des ressources stratégiques
- Privilégier l'utilisation d'eau brute

pour les usages ne nécessitant pas une eau potable et promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées

■ Autoriser de nouveaux prélèvements uniquement s'ils sont indispensables et s'ils ne risquent pas de générer un déséquilibre quantitatif des eaux souterraines

■ Valoriser la ressource ILO pour mieux préserver les ressources endogènes

■ Mettre en place un dispositif d'accès à l'eau brute dans les îlets de Mafate ainsi qu'une étude opérationnelle sur la mise à disposition d'eau brute dans les Hauts.



Clarifier et adapter la gouvernance* aux caractéristiques du territoire



Pourquoi ?

Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales et de réorganisation progressive du bassin, les responsabilités de chacun restent à préciser. Clarifier et coordonner les rôles constituent donc un enjeu majeur et transversal du SAGE.

Le SAGE incite à une coordination des actions de communication pour la sensibilisation des publics et une cohérence globale d'intervention. Aussi, il promeut l'animation du SAGE et de la CLEO par le TCO.

Pour mieux comprendre la démarche SAGE et les rôles de chacun, tournez la page !



Mini lexique

- * **Aquifère** : roche poreuse et perméable qui peut stocker de l'eau au niveau souterrain.
- * **Bassin-versant** : territoire au sein duquel toutes les eaux qui tombent s'écoulent vers un exutoire commun (cours d'eau, mer).
- * **ILO** : Captage et transfert depuis les cirques de Mafate et Salazie pour l'Irrigation du Littoral Ouest.
- * **Gouvernance** : manière de gérer et d'administrer.